

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 11

Date de convocation : 08/09/2026

Date d'affichage : 28/09/2026

Présents : MM BRETIN Christian, COLONZET Nathalie, FORAS Annie, RIVATTON Xavier, RENAUD Didier, TEMPOREL Claudine, MENU Marion, BON Céline, MENOILLARD Aline, HUGUES DIT CILES Jean-Michel, VITTE François.

Absents excusés :

Mme DAUVERGNE Eliane donne procuration à Mr BRETIN Christian

Mr COURVIL Arthur donne procuration à Mme BON Céline

Mr LAZZARONI Anthony donne procuration à Mr HUGUES DIT CILES Jean-Michel

Mr MOUREY Romain donne procuration à Mme FORAS Annie

Secrétaire : Mme COLONZET Nathalie

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 juillet 2026 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2026 a été approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération pour valider la proposition de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil de la mairie :

Le Maire, Monsieur BRETIN Christian présente le dossier.

L'espace accueil de notre mairie ne répond plus aujourd'hui aux exigences de sécurité, de confidentialité et de confort qui doivent être garanties tant pour nos secrétaires de Mairie que pour les élus et les administrés.

Après bientôt 45 ans, il nous paraît nécessaire d'adapter le grand hall d'accueil de la Mairie afin de répondre aux nouvelles exigences et aux besoins actuels.

Ce projet d'aménagement a d'ailleurs été inscrit dans le programme d'investissement de la commune de la mandature 2026-2032.

Après analyse de nos capacités financières et les investissements que nous devons parallèlement engager nous avons fixé une enveloppe maximale de 100 000 € HT pour cette opération.

Afin de réfléchir à un aménagement à la fois fonctionnel, esthétique et adapté aux contraintes de notre bâtiment, nous avons fait appel à Madame Ahlem Paris, architecte DPLG à Lons-le-Saunier à qui nous avons confié une première mission de conception et d'accompagnement de ce projet.

L'objectif est de disposer demain d'un espace accueil plus sécurisé, plus confidentiel et plus confortable, tout en améliorant les conditions de travail de nos secrétaires et la qualité d'accueil de nos administrés.

Madame Paris nous propose une mission de maîtrise d'œuvre complète qui sera la suivante :

1/ Comprendre le lieu :

Etat des lieux

- Visite sur place pour reconnaître les lieux
- Repérage de tous les éléments à intégrer au projet
- Vérification de l'exactitude du plan PDF

2/ Imaginer l'espace :

Esquisse établissement en 2D

- Implantation des zones d'espace et de circulation
- Implantation du mobilier et agencement
- Etude de circulation

3/ Donner une identité au projet :

Avant-projet sommaire : projet de décoration et vues 3D

- Création de la gamme coloristique
- Répartition des revêtements muraux
- Recherche des sols
- Recherche des accessoires de décorations
- Recherche de luminaires

4/ Préparation des travaux :

Conception du projet

- Plans d'aménagement
- Référence des matériaux
- Plans côtés pour le mobilier
- Implantation des luminaires
- Vues 3D

Fichier création de sol

5/ Choisir les entreprises :

Dossier de consultation des entreprises

- Constitution du dossier de consultation
- Aide à la consultation des entreprises
- Aide à l'analyse des offres

6/ Livrer le projet :

Assistance aux opérations de réception

- Pilotage du projet jusqu'à la réception des travaux
- Assistance aux opérations de réception
- Supervision si nécessaire de la levée des garanties

Le coût de la mission : 12 000 € d'honoraires d'architecte.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil de la mairie.

3/ Délibération pour la mise en place d'une borne de recharge publique pour les véhicules électriques :

Le Maire, Monsieur BRETIN Christian présente le dossier.

- Actuellement aucune borne de recharge en faveur des véhicules électriques n'apparaît au niveau de notre commune.
- Toutefois, un certain nombre de particuliers et aussi de professionnels se sont équipés de dispositifs de bornes de recharge mais à titre privé.
- Le nouvel Intermarché prévoit dans le cadre de ses travaux futurs, l'implantation de quelques bornes de recharge mais le calendrier d'implantation n'est à ce jour pas encore fixé.
- Il convient de noter que les locataires du parc social cousançois ne disposent pas aujourd'hui de bornes de recharge les freinant ainsi dans l'acquisition d'un véhicule électrique.
- Les communes limitrophes que sont Beaufort, Cuiseaux et Saint-Amour sont déjà équipées de bornes de recharge.
- Pour mémoire en août 2026 concernant le département du Jura une voiture sur deux vendue est électrique et toujours pour le département du Jura le nombre de voitures électriques en circulation a bondi de 33,9 % comparativement à août 2025.
- Enfin au 31 juillet 2026, le Jura comptait 5 700 véhicules électriques en circulation et notre département dispose de 583 points de charges accessible à tous.
- Aussi, nous souhaitons d'ici la fin de l'année planter une borne de recharge pour véhicules électriques permettant l'accès à deux véhicules.
- Après analyse des offres en faveur des collectivités locales nous avons retenu deux entreprises capables d'implanter chacune une borne de recharge électrique pour cette fin d'année :

- L'entreprise 55 Electric Charging dont le siège est dans le sud de la France et l'entreprise Hélio Pro dont le siège est à Dagneux près de Lyon.

Ces deux réseaux sont accessibles à tous les opérateurs de mobilité avec des solutions de paiements directs par carte bancaire ou badge.

Les bornes de recharge peuvent être remplacées ou mise à jour sans nécessité de démontage complet des totems. Cela permet d'intégrer les avancées technologiques ou de palier l'obsolescence du matériel tout en garantissant une disponibilité à long terme.

Cette modularité assure également une réparabilité accrue, réduisant ainsi les coûts de maintenance et minimisant les interruptions de service.

➤ L'entreprise 55 Electric Charging :

Celle-ci propose la mise en place d'une borne de recharge sans aucun frais pour la collectivité. Le seul coût pour cette dernière étant l'abonnement ENEDIS qui représente un coût annuel de 600 €.

L'exploitation est proposée sur la base d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de 20 ans. Cette durée est définie par l'importance de l'investissement et la possibilité de l'amortir sur une durée moindre compte tenu des recettes générées par la borne de recharge.

Au-delà de ce terme, cette durée est prorogée par périodes successives de 10 ans sauf congés donnés par l'une des parties.

➤ L'entreprise Hélio Pro :

Ce dispositif impose à notre commune d'investir puis vendre les recharges en faveur des possesseurs de véhicules électriques. Le coût de ce chantier se présente la façon suivante :

Borne de recharge publique 2 x 22 Kwatts : 11 311,94 € HT

Travaux de génie civil pour l'installation de la borne de recharge (proposition SAS EMDE) : 3 093,91 € HT

Total : 14 405,85 € HT

Mairie de Cousance

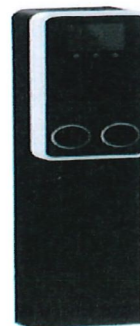
Etude - Borne de recharge Publique - 2 x 22 kW

Puissance	22 kW
Nbre de prises	2
Taux d'utilisation	5% = 1,2 h/jour/prise
Charge par	
Jour	52,8 kWh
Mois	1584 kWh
Année	19272 kWh
Prix de vente	0,40 € /kWh
Total Revenu annuel	7 708,80 €

Achat du kWh	0,18 €/kWh
Achat électricité	3 468,96 €
Frais Freshmiles 10%	770,88 €
Abonnement annuel supervision	532,00 €
Maintenance préventive	300,00 €
Total Charges annuelles	5 071,84 €
Marge nette annuelle	2 636,96 €

Montant d'investissement	14 406 €
Temps de retour	5,5 ans

03/08/2026



Il convient de réaliser préalablement les travaux de génie civil pour l'installation de cette borne de recharge. Ces travaux s'élèvent à 3 712,69 €.

Analyse des offres :

L'offre « investissement » à travers la société Hélio Pro nous apparaît être plus avantageuse que le dispositif « offre tout compris » de 55 Electric Charging.

Le taux d'utilisation retenu par Hélio Pro établi à 5 % quotidiennement soit 1,2 heure par jour et par prise est faible et ne pourra que s'améliorer.

En novembre 2025, la borne de recharge située à Beaufort-Orbagna faisait apparaître cette performance.

A partir de la sixième année d'utilisation, le dispositif Helio Pro procure un revenu annuel au profit de notre collectivité.

En conséquence nous sommes favorables pour un investissement auprès d'Hélio Pro.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la mise en place d'une borne de recharge publique pour les véhicules électriques à travers la société Hélio Pro.

4/ Délibération pour aménager de nouvelles structures au niveau du Parc de Loisirs En Lune et demander les subventions afférentes :

Le Maire, Monsieur BRETIN Christian présente le dossier.

Le Parc de Loisirs En Lune bénéficie aujourd'hui d'une excellente image, bien au-delà de Cousance.

Le parc est fréquenté et apprécié par nos habitants, mais également par des familles venant des communes voisines.

Il faut rappeler que nous disposons déjà d'un équipement particulièrement riche et diversifié.

Le parc propose de nombreuses activités pour la petite enfance, avec notamment un espace jeux généreux, les tyroliennes, le moulin à eau, la corderie, les tubophones, les jeux d'équilibres sur poutres...

Mais le Parc de Loisirs En Lune ne s'adresse pas uniquement aux plus jeunes. On peut également y pratiquer le tennis, le ping-pong et la pétanque, se retrouver autour d'un barbecue, consommer des glaces et des friandises l'été, profiter des nombreux bancs et tables, parcourir le sentier sportif de 600 mètres ou encore pratiquer une activité physique individuelle grâce aux nombreux agrès présents sur le site.

Tout cela se déroule dans un cadre particulièrement agréable, arboré et fleuri au bord de la Gizia qui contribue largement à la qualité et à l'attractivité du parc.

Par ailleurs le Parc de Loisirs En Lune bénéficie d'un dispositif de vidéoprotection qui participe à la sécurisation du site et à la tranquillité des usagers.

Notre objectif est de consolider cette offre qui constitue une véritable richesse pour notre commune, mais de la compléter et de l'élargir encore à différents publics.

Nous souhaitons continuer à répondre aux attentes des jeunes enfants, tout en renforçant l'attractivité du parc pour les enfants plus grands, les adolescents, les adultes et surtout les familles.

Cette volonté s'inscrit également dans les engagements que nous avons pris devant les habitants lors de la campagne des élections municipales de mars 2026. L'enrichissement du Parc de Loisirs en Lune fait partie des projets présentés aux Cousançois et constitue donc un engagement que nous souhaitons concrétiser au cours de cette mandature.

Dans cette perspective, notre réflexion nous conduit à prévoir deux nouveaux aménagements pour une enveloppe globale maximum de 60 000 € HT.

Deux projets complémentaires sont ainsi envisagés :

- La création d'un mini-golf de 18 trous,
- L'extension et l'enrichissement du skate park avec notamment des modules de pumptrack et un sol ludique dessiné au sein même de l'espace.

Le mini-golf une véritable activité familiale

Le mini-golf présente un intérêt particulier parce qu'il ne s'adresse pas à une tranche d'âge précise. Il peut être pratiqué par les enfants, les adolescents, les parents et les grands-parents.

C'est avant tout une activité que l'on pratique ensemble qui favorise le jeu, le partage et la convivialité.

Il viendrait donc compléter très naturellement les nombreuses structures aujourd'hui destinées à la petite enfance et permettrait au Parc de Loisirs En Lune de développer davantage sa dimension familiale et intergénérationnelle.

Le pumptrack élargir l'offre aux plus grands

L'évolution du skate park répond à la même volonté avec une orientation davantage tournée vers les enfants plus grands et les adolescents.

L'intégration de module de pumptrack et d'un sol ludique permettrait d'enrichir l'espace de glisse existant et de diversifier les possibilités de pratique.

Une évolution cohérente pour le Parc de Loisirs En Lune

Ces deux projets viendront compléter un parc de loisirs déjà très riche, en élargissant encore les possibilités offertes aux habitants et aux familles.

L'enjeu est de permettre au Parc de Loisirs En Lune d'accompagner les différentes générations : les tout-petits, les enfants, les adolescents, mais aussi les parents et les grands-parents.

Avec le mini-golf et l'évolution du skate park, nous pouvons ainsi proposer une offre ainsi encore plus équilibrée. Des jeux pour les plus jeunes, des activités sportives et de loisirs pour les plus grands et davantage d'occasions pour les familles de partager un moment ensemble.

Notre ambition est de conforter le Parc de Loisirs En Lune comme un véritable lieu de loisirs, de sports, de détente, de rencontres et de convivialité, dans un environnement naturel de qualité quasiment au cœur de Cousance et au bord de la Gizia.

Et surtout, il s'agit de poursuivre cette évolution dans le respect de l'engagement pris devant les habitants en mars dernier, avec une démarche progressive, cohérente et maîtrisée pour la mandature 2026-2032.

Mini-golf 18 trous, descriptif et prix

Mini-golf 18 trous fabriqué par Récréafrance, entreprise de Valence dans la Drôme.

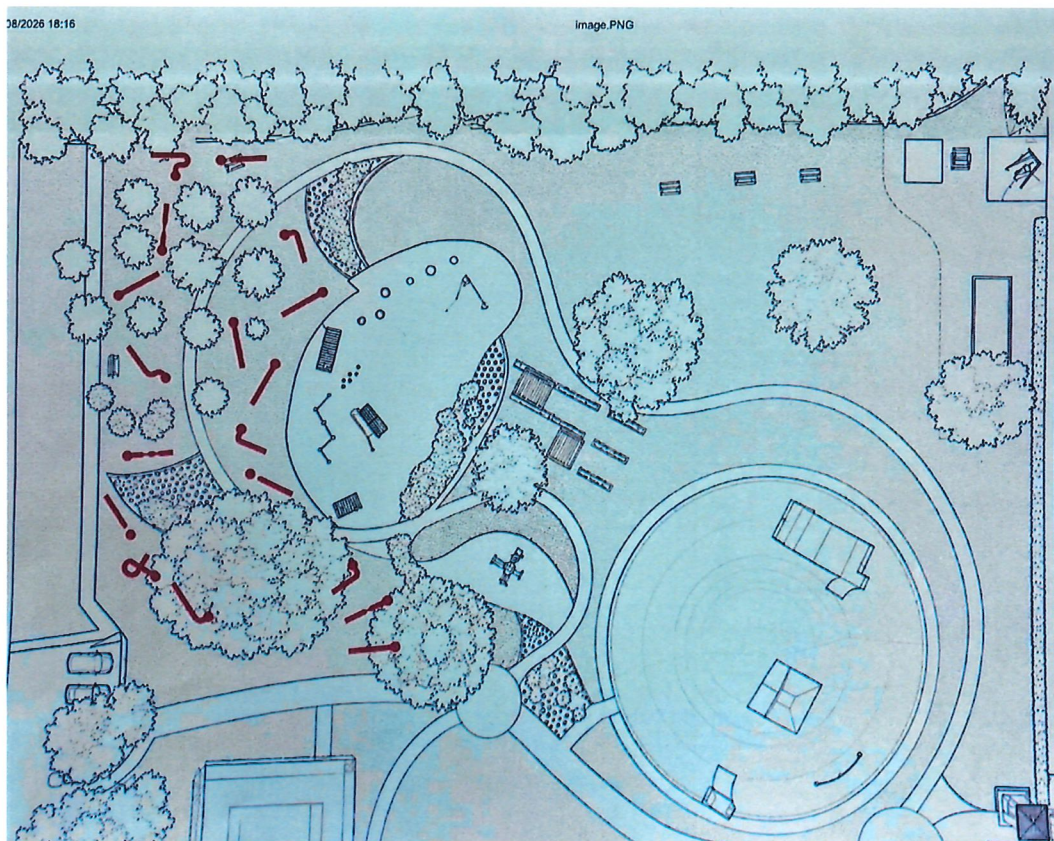
Fabriqué dans un matériau noble et esthétique : la pierre naturelle reconstituée qui garantit une grande longévité, résistant aux intempéries.

Choix entre deux coloris : beige ou ocre.

Les dalles supports en béton pourront être mises en œuvre par nos salariés technique durant l'automne et l'hiver pour un parcours opérationnel à partir du printemps 2027.

Prix : 18 420 € HT

Projet d'implantation des 18 différents modules à l'échelle



Visuel d'un module



Projet d'extension du skate park, descriptif et prix :

Ces structures sont fabriquées par l'entreprise PLAYGONES de Rochetorin dans l'Isère.

Pour enrichir l'offre de glisse existante, nous proposons l'installation de deux modules de pumptrack idéalement adaptés aux trottinettes, BMX, rollers et skate.

L'aménagement se distingue par un design au sol ludique :

des tracés dynamiques et colorés suggèrent des trajectoires rendant l'espace plus vivant et attractif.

Une intégration soignée :

Le choix de coloris sobres assure une parfaite harmonie visuelle avec l'environnement actuel.

Prix : 36 306,00 € HT



Pour ce projet global représentant un budget de 54 726 € HT, nous instruirons les demandes de subventions suivantes :

- Etat : DETR
- Département : DST
- CCPJ : aide aux sports et loisirs

Le Conseil Municipal a 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention donne son accord pour engager les deux projets : mini-golf et pumptrak lesquels viendront améliorer les offres de loisirs au Parc de loisirs En Lune et demander les subventions y afférant.

5/ Délibération pour améliorer notre sécurité incendie et demander les subventions auxquelles nous pouvons prétendre :

Le Maire, Monsieur BRETIN Christian présente le dossier.

Préalable

Notre défense incendie fait apparaître plusieurs critères non satisfaisants sur sa conformité et plus précisément au niveau d'un grand nombre d'hydrants qui n'offrent pas le débit d'eau suffisant en cas de sinistre incendiaire. Ces défauts plus particulièrement concernent les hydrants du Bourg-Centre. Une analyse de la situation avec Julien Camus, notre référent départemental en matière de gestion de l'eau potable, les Sapeurs-Pompiers, Simon Moureau technicien, Lilian Billet représentant l'entreprise Petitjean TP et Jérôme Delin fontainier ont mis en lumière un problème qu'il convient déjà de résoudre.

Le constat

Plusieurs hydrants du centre-bourg ne délivrent pas assez d'eau en cas d'incendie, l'objectif est d'atteindre 60 m³ heure à un bar par hydrant.

Les 3 actions à mettre en œuvre dans l'ordre

1/ Chambre de vannes du réservoir :

On remplace les composants et on agrandit les tuyaux pour limiter les pertes de charge. Les compteurs mécaniques laissent la place à un débitmètre. L'eau potable reste assurée grâce à un by-pass.

2/ Nouveau regard sur l'ancienne route départementale en bas de la route de Bian :

Plus grand il améliore l'hydraulique du réseau, il permet aussi de relier les réseaux « haut service » et « bas service ». Un raccord pompier y sera installé pour mesurer débit et pression.

3/ Deux sondages de part et d'autre de la RD1083 :

Ces sondages vérifient les diamètres, l'implantation et l'altimétrie des conduites pour écarter tout point haut qui limiterait le débit.

Le projet

- Nous retenons l'entreprise Petitjean TP.
- Budget : 41 207 € HT.
- Un plan de recollement sera réalisé à la fin des travaux.
-

A retenir en une phrase

Ces travaux doivent améliorer nettement la performance de nos hydrants, c'est un premier pas vers une sécurité incendie conforme.

Subventions

Nous souhaitons instruire les demandes de subventions suivantes :

- Etat : DETR
- Département : DST

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde la mise en œuvre de ces travaux par l'entreprise Petitjean TP pour améliorer notre sécurité incendie et demander les subventions auxquelles nous pouvons prétendre.

6/ Délibération pour instaurer une Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation :

Le Maire, Monsieur BRETIN Christian présente le dossier.

Préalablement nous tenons à rappeler que la taxe foncière sur les propriétés bâties à Cousance s'élève à 41,80 %.

Pourquoi cette nouvelle taxe ?

- A Cousance certains logements restent durablement vacants.
- Cette vacance prive notre commune de logements qui pourraient être proposés à la location ou à la vente.
- La loi de finances pour 2026 crée, à compter de 2027 une nouvelle taxe sur la vacance sur les Locaux d'Habitation.
- Cette taxe constitue un outil supplémentaire pour encourager la remise sur le marché des logements durablement vacants.
- Elle ne concerne pas l'ensemble des propriétaires.

Objectif : favoriser la remise sur le marché des logements vacants et contribuer ainsi à renforcer ainsi l'offre de logements à Cousance.

Comment fonctionne la taxe ?

A compter du 1^{er} janvier 2027 :

- La taxe concerne les logements qui sont vacants depuis la durée minimale par la loi.
- Pour les communes relevant du régime concerné, cette durée est de 2 ans.
- La taxe est calculée sur la valeur locative du logement.
- Le taux peut être fixé par le Conseil Municipal dans la limite de 50 %.

Décision demandée

Nous proposons :

1/ D'instituer à Cousance à compter du 1^{er} janvier 2027, la taxe sur les Locaux d'Habitation prévue par l'article 1406 Bis du Code Général des Impôts.

2/ De fixer le taux de cette taxe à 50 %.

3/ De préciser que cette taxe s'appliquera uniquement au logement entrant dans le champ d'application prévu par la réglementation.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention décide d'instaurer à Cousance une Taxe nouvelle sur la Vacance des Locaux d'Habitation et ce à compter du 1^{er} janvier 2027.

7/ Délibération pour la mise en place d'un contrat à durée déterminée pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque :

Le Maire, Monsieur BRETIN Christian présente le dossier.

Madame Marine Berthaud notre bibliothécaire n'a pas souhaité renouveler son contrat arrivé à échéance le 31 août 2026.

Pour assurer la continuité du service, nous devons recruter une nouvelle bibliothécaire qui gèrera la bibliothèque avec l'aide de quelques bénévoles.

Dans l'attente des précisions de la Communauté de Communes Porte du Jura sur la gestion à moyen et long terme de la lecture publique à Cousance, nous proposons un contrat à durée déterminée.

La personne responsable de la bibliothèque devra détenir les dimensions culturelles et de conseils.

Madame Claire Scimia présente toutes les dispositions pour cette mission.

Conditions proposées :

- Contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026, les suites étant examinées fin 2026.
- Temps de travail : 8 heures par semaine.
- Ouverture au public : mercredi après-midi et samedi matin.
- Rémunération mensuelle : indice brut 367 lié à la fonction et à la qualification requise.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la mise en place d'un contrat à durée déterminée pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque.

L'Adjoint au Maire, Monsieur LAZZARONI Anthony présente le dossier.

Associations	Subventions 2025	Projet 2026
ADMR	900 €	900 €
AFM téléthon	200 €	200 €
ALVE	500 €	500 €
FNACA	200 €	200 €
Souvenir Français	150 €	200 €
Donneurs de sang	500 €	500 €
Judo Club	500 €	500 €
Sapins de Bian	300 €	300 €
Coup de théâtre	200 €	200 €
Twirling bâton	350 €	400 €
Chœur du bon pays	350 €	350 €
Gymnastique volontaire	250 €	250 €
Aïkido	350 €	350 €
Entente Sud Rervermont Foot	2 000 €	2 000 €
Archers du Revermont Cousançois	Prise en charge des investissements par la commune	400 €
Body Physics	400 €	400 €
Association Valentin Hauys	50 €	50 €
Tennis Club	550 €	500 €
Retraite sportive	250 €	250 €
Les P'tits Montagnards	350 €	350 €
PEP 39	100 €	100 €
ACCA Cousance	250 €	250 €
Sport Boules	200 €	200 €
La C.L.E	150 €	150 €
Les Croqueurs de pommes	200 €	200 €
Comité de Fleurissement	500 €	500 €
Comité de jumelage		500 €
Lézards martiaux		200 €
TOTAL	10 350 €	10 900 €

Subventions exceptionnelles 2026 liées à des événements

	2025	2026
Amicale des Pompiers	1 500 €	1 500 €
Cuiseaux Pays des Peintres	50 €	200 €
TOTAL	1 550 €	1 700 €

Pour 2026, le budget demandé s'établit à 12 600 € pour une prévision initiale de 15 000 €.

Arthur COURVIL, Didier RENAUD et Annie FORAS n'ont pas participé au vote car ils font partie d'associations.
Le Conseil Municipal à 12 voix pour accepte d'octroyer les subventions aux associations pour l'année 2026.

9/ Délibération pour rembourser les frais de déplacements et de séjour engagés par les élus municipaux dans le cadre de missions précises :

Le Maire, Monsieur BRETIN Christian présente le dossier.

L'exercice du mandat municipal peut occasionner pour les élus différents frais :

- Déplacements et transports,
- Péages et stationnements,
- Repas,
- Hébergements,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la prise en charge de ces frais.

Le remboursement des frais est effectué sur présentation des justificatifs nécessaires et dans la limite et conditions fixées par les dispositions réglementaires en vigueur.

Les frais de transport et le cas échéant les frais de séjour engagés par un élu municipal sont pris en charge lorsqu'il participe hors du territoire de la commune à une réunion d'une instance ou d'un organisme dans lequel il représente la commune à des qualités, selon les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette disposition concerne les élus désignés par le Conseil Municipal pour représenter la commune au sein d'organismes, associations, syndicats, commissions ou instances extérieures.

Mandats spéciaux

Le Conseil Municipal peut confier à un élu une mission particulière précise et ponctuelle accomplie dans l'intérêt de la commune. Il est accordé par délibération du Conseil Municipal avant l'accomplissement de la mission.

Exemples :

- Invitation d'un élu au Sénat ou à l'Assemblée Nationale,
- Participation au Salon des Maires,
- Etc...

La présente délibération prend effet à compter de sa date de transmission au Contrôle de Légimité et demeure applicable pendant toute la durée du mandat municipal, sous réserve des évolutions législatives ou réglementaires qui lui seraient applicables.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention accepte de rembourser les frais de déplacements et de séjour engagés par les élus municipaux dans le cadre de missions précises.

10/ Délibération pour accepter la prise en charge de la voirie des Résidences des Vignes par notre commune, laquelle était gérée jusqu'à présent par la Maison pour Tous :

Le Maire, Monsieur BRETIN Christian présente le dossier.

La convention du 4 février 2021 conclue entre la commune de Cousance et la coopérative d'HLM La Maison pour Tous prévoit que la totalité des équipements communs soit les voies, espaces verts et réseaux, tels qu'ils ont été représentés et définis dans l'arrêté qui autorise le lotissement des Vignes doivent être transférés dans le domaine de la commune de Cousance une fois les travaux achevés.

Ces équipements concernés représentent une superficie totale de 3 238 m² soit 32 ares et 38 centiares.

Ce transfert permet donc à notre commune de Cousance d'assurer directement la gestion, l'entretien et la conservation de la voirie et des équipements communs concernés.

Conformément à la convention, cette acquisition est consentie à la commune de Cousance moyennant le prix d'un euro symbolique.

Les frais afférents à cette acquisition notamment les frais d'acte et de publicité foncière seront pris en charge conformément aux dispositions qui seront arrêtées dans l'acte notarié.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de consentir l'acquisition à l'euro symbolique des équipements désignés et de les intégrer au patrimoine communal.

11/ Délibération pour mettre à jour la liste des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales :

Le Maire, Monsieur BRETIN Christian présente le dossier.

Délégués de la commune : 2 élus hormis Maire et Adjoints :

- MENOUIILLARD Aline
- FORAS Annie

Délégué de l'administration :

- 1 titulaire : BOUGAUD Josiane
- 1 suppléant : LIEVIN Daniel

Délégué du Tribunal :

- 1 titulaire : PONT Alain
- 1 suppléant : ROUX Philippe

Le Conseil Municipal à l'unanimité nomme et valide les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

12/ Questions diverses :

Mr BRETIN Christian, Maire présente les dossiers.

VIDEOSECURITE

Les trois nouvelles caméras de vidéosécurité prévues Place des Ecoles et Place de la Gare sont en cours d'installation.

Leur mise en service interviendra dans les tout prochains jours et viendra compléter le dispositif déjà en place sur la commune.

Cet équipement doit contribuer à renforcer la sécurité de ces espaces publics sensibles.

ECLAIRAGE PUBLIC : EVOLUTION DES HORAIRES D'EXTINCTION

A la suite des ajustements réalisés sur le réseau d'éclairage public, la Grande Rue, la Rue de la Gare et la Place de la Gare resteront éclairées désormais toute la nuit, de 23 heures à 5 heures.

Cette adaptation vise notamment à tenir compte de la fréquentation de ces secteurs et de leur rôle dans les déplacements dans notre centre-bourg. De plus, la présence de nombreuses caméras sur ce secteur justifie aussi notre démarche.

PLAN GUIDE DE COUSANCE

Un nouveau plan guide de la commune est actuellement en cours de réalisation par la société MEDIAPLUS COMMUNICATION. Dans ce cadre, l'entreprise prend contact avec les professionnels et les acteurs économiques de Cousance afin de leur proposer de participer au financement de ce document. Une fois réalisé il sera distribué à l'ensemble des habitants.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La prochaine campagne de recensement de la population se prépare dès à présent.

Elle se déroulera au cours des mois de janvier et février 2027. Cette opération organisée sous la responsabilité de l'INSEE en lien avec la commune permettra d'actualiser le nombre d'habitants de Cousance et les principales données démographiques de la commune. Des informations pratiques seront communiquées aux Cousançois avant le début de la campagne.

FIN DU PAIEMENT PAR CHEQUE

A compter du 1^{er} janvier 2027, la Direction Générale des Finances Publiques n'acceptera plus les règlements par chèque et notamment pour le paiement des factures d'eau.

Notre commune est donc particulièrement concernée par cette évolution.

Une communication spécifique sera prochainement adressée à l'ensemble des habitants afin de les informer de ces nouvelles modalités de règlement et de les inviter dès maintenant à privilégier les autres moyens de paiements disponibles afin d'anticiper cette évolution dans les meilleures conditions.

OPERATION BRIOCHES

La traditionnelle « Opération Brioches » se déroulera du 5 au 11 octobre 2026.

Cette année 420 brioches seront proposées aux Cousançois comme chaque année.

Cette opération repose sur la mobilisation de bénévoles cousançois qui assureront la distribution auprès de la population.

Au-delà de la vente de brioches, cette action constitue un moment de solidarité important en faveur des personnes en situation de handicap.

PATRIMOINE RELIGIEUX : RESTAURATION DE 3 STATUES

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a invité la commune à engager la restauration de 3 statues conservées dans l'église de Cousance compte tenu de leur intérêt et de leur valeur patrimoniale.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé environ à 8 000 €. Cette restauration devrait bénéficier d'un soutien très important de la DRAC permettant ainsi à la commune de préserver et de mettre en valeur une partie de son patrimoine historique et religieux.

VILLAGE D'AVENIR : TRAVAUX PREPARATOIRE

Dans le cadre du programme « Village d'Avenir », les travaux de sondage d'une partie de la Grande Rue sont actuellement en cours.

Ces investigations techniques sont nécessaires afin de mieux connaître l'état du sous-sol et des réseaux avant d'arrêter les prochaines étapes du projet.

A l'issue de ces sondages, les différents points techniques seront analysés et un calendrier prévisionnel des travaux à venir devra être établi.

AGENCE IMMOBILIERE : ABS IMMOBILIER

La société Avenir Bourgogne Service Immobilier à travers l'enseigne cousannoise Laforêt Immobilier a été prononcée le 24 septembre 2026 en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône.

L'immeuble concerné nous appartient et nous serons amenés tout prochainement à installer un nouveau locataire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DU JURA

Marion Menu informe ses collègues élus de sa participation à la commission « économie » de la Communauté de Communes Porte du Jura. Elle pourra ainsi représenter la commune dans cette instance et contribuer aux réflexions et aux travaux portant sur les questions économiques à l'échelle intercommunale.

La séance est levée à 22 H 45

Le Maire,
Christian BRETIN

